CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 14 septembre 2022 à 18h00 à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

Madame Anne Potvin, Mairesse
Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

Sont aussi présentes, la directrice générale adjointe et greffière adjointe et la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance extraordinaire du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée extraordinaire ouverte à 19 h 45.

2022-09-CMD221 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. TRANSPORT

4.1 Réparation du camion Freightliner 2009

4.2 PAVL – Accélération – Décompte progressif #1 de Construction FGK

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Modification de la résolution # 2022-03-CMD074 – Fonds régions et ruralité FFR – Projet de la plage au lac Achigan et d'une aire de stationnement

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-09-CMD222 RÉPARATION DU CAMION FREIGHTLINER 2009

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que le camion de marque Freightliner 2009 doit être réparé dû à plusieurs bris;

CONSIDÉRANT que les estimés du « Garage Camion Freightliner de Mont-Laurier » présentent un montant de 1935,17$ (cotation EF13807) pour le transport et les pièces, excluant les taxes;

CONDIDÉRANT que s'ajoutent deux (2) estimations selon le choix du conseil comme suit :

1. Cotation EF13802 – Turbo Hi (rebâti) de l'ordre de 7 043,82$, excluant les taxes ;
2. Cotation EF13808 – Turbo bas (neuf) de l'ordre de 11 928,83$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT que l'estimation de la main-d'œuvre, les petites pièces, les fournitures d'atelier et les prix des pièces sont calculés en sus pour environ 18 heures de travail à 150 $ de l'heure se chiffrant à un grand total de 2 700 $ qui sont sujets à changement.

EN CONSÉQUENCE le conseil autorise les estimations des cotations EF13807 (1935,17 $ excluant les taxes), EF13802 (7 043,82 $ excluant les taxes) ainsi que l'estimation de la main-d'œuvre de plus ou moins 18 heures de travail à 150 $ / heure se chiffrant à un grand total de 2 700 $ excluant les taxes.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-09-CMD223 PAVL – ACCÉLÉRATION – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 DE CONSTRUCTION FGK

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

ATTENDU que la firme Construction FGK a obtenu l'octroi du contrat pour les chemins Ferme-Joseph, Lac Bois-Franc et Baie Davis dans le cadre de l'aide financière PAVL – Accélération;

ATTENDU que les travaux sont avancés et que Construction FGK doit payer ses fournisseurs pour une partie du contrat;

ATTENDU que Construction FGK a envoyé sa facturation du décompte progressif #1 de 4 de l'ordre de 295 141,61 taxes exclues dont une retenue contractuelle de 10 % est appliquée;

ATTENDU que la firme d'ingénierie L'Équipe Laurence et le contremaître ont vérifié le décompte des quantités utilisées au 31 août 2022 et ont approuvé la facturation du décompte progressif #1;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à payer la facture de Construction FGK de l'ordre de 295 141,61 $ taxes exclues.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-09-CMD224 **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 2022-03-CMD074 – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FFR) – PROJET DE LA PLAGE AU LAC ACHIGAN ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU que la résolution 2022-03-CMD074 devait aussi contenir la portion fournie par la municipalité de Déléage;

ATTENDU qu'une demande de modification à la résolution 2022-03-CMD074 est demandée par la section du Développement économique de la MRCVG;

ATTENDU que la municipalité de Déléage a présenté un projet de la plage au Lac Achigan et d'une aire de stationnement de l'ordre de 100 000 $ approuvé par la MRCVG pour un montant d'aide financière de 80 000 $, soit 80 % du montant de l'estimation du budget présenté;

ATTENDU que la municipalité de Déléage s'engage à payer 20 % de la facture (20 000 $) ou, s'il s'avère qu'elle dépasse l'estimation de 100 000 $, la municipalité de Déléage reconnaît que l'aide financière apportée ne peut dépasser 80 000 $ du montant total de l'estimation déjà approuvée;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la direction générale et greffière-trésorière à faire parvenir la modification #2022-09-CMD224 modifiant la résolution #2022-03-CMD074. La municipalité de Déléage paiera 20 000 $ ou tout dépassement des coûts du projet

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-08-CMD225 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest et appuyé du conseiller Eric Gauthier, et résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19 h 46.

Adoptée à l'unanimité.

Anne Potvin	Joanne Poulin
Mairesse	Directrice générale et Greffière-trésorière